

## **Exigences pour les manifestation auxquelles participent des joueurs handicapés**

1. Ces exigences doivent avoir cours dans toutes les compétitions échiquiennes.
2. Nul n'a le droit de refuser de rencontrer un joueur handicapé contre lequel il a été correctement apparié.
3. Les salles de jeu doivent être accessibles à tous, ou à défaut, une salle de remplacement acceptable avec supervision complète doit être disponible pour ceux qui ne peuvent accéder au site proposé.
4. Une circulaire sera adressée lors de l'annonce de la compétition. Cette circulaire contiendra un formulaire d'inscription avec les points et questions habituels. On interrogera chacun sur l'éventualité d'une déficience qui nécessiterait envers lui de précautions particulières. Un tel joueur est tenu d'informer les organisateurs sur les précautions particulières dès que possible et avant le début de la compétition. Plus tôt l'organisateur sera informé, mieux les intérêts du joueur seront pris en compte.
5. Aucun joueur d'échecs ne sera pénalisé conformément aux Règles du Jeu du fait de son handicap.
6. Les arbitres doivent être particulièrement conscients de ces articles des règles et qui impactent les joueurs handicapés : cela concerne les règles 4.9, 6.2e, 6.5, 8.1e, 8.4, 11.3b, 12.2f et l'annexe D
7. Tout concurrent handicapé qui souhaite que son matériel soit placé à un endroit précis ou avec une orientation particulière, a le droit de le faire, à condition que cela ne désavantage pas son adversaire ou d'autres compétiteurs. L'organisateur de l'épreuve doit veiller à ce que les besoins des deux joueurs soient pris en compte.
8. Toutes les informations notables doivent être imprimées et affichées avant le début de la compétition, y compris les plans de la salle montrant l'emplacement des toilettes, du bar, de la salle d'analyse, des issues de secours, etc. ...
9. L'organisateur et l'arbitre principal doivent connaître le numéro de téléphone de l'hôpital le plus proche et d'un médecin. Dans les manifestations réservées aux joueurs handicapés, il doit y avoir, si possible, un médecin du tournoi.
10. Si un concurrent ne peut pas accéder aux rafraîchissements, des dispositions doivent être prises pour lui permettre d'y accéder.

## **Requirements for events in which Disabled Players participate**

1. These requirements shall be used for all chess competitions.
2. No one has the right to refuse to meet a disabled player against whom he has been correctly paired.
3. All chess venues must either be accessible to all, or an acceptable alternative venue with full supervision shall be available to those who cannot access the nominated venue.
4. A circular shall be sent out when announcing the competition. This circular shall contain an entry form with the usual points and questions. It shall ask whether any potential competitor has an impairment that will require special circumstances. The competitor has to inform the organisers about the special circumstances as soon as possible before the start of the event. The less advance notice given to the organiser, the less the competitor can expect cooperation.
5. No disabled player shall be penalised in accordance with the Laws of Chess because of disability.
6. Arbiters shall be particularly aware of those articles in the Laws which impinge on disabled players. These include 4.9, 6.2e, 6.5, 8.1e, 8.4, 11.3b, 12.2f, Appendix D.
7. Any disabled competitor, who reasonably requests in time the placing of their equipment in a particular seat or orientation, has the right to do so - provided that this does not disadvantage his opponent or other competitors. The event organiser must ensure the needs of both players are catered for.
8. All relevant information shall be displayed before the start of the event, including maps of the venue showing the location of toilets, refreshments and emergency exits.
9. The organiser and the chief arbiter shall know the phone number of the local hospital and physician. In all events solely for disabled players there shall be a tournament physician, if possible.
10. If a competitor cannot access the refreshments, arrangements should be made for their needs to be met.

11. Si un concurrent ne peut pas appuyer sur sa propre pendule, déplacer ses propres pièces, ou noter ses coups, un assistant devra être disponible sauf si l'adversaire est disposé à remplir ces fonctions. Si l'adversaire joue le rôle d'un assistant, l'arbitre principal peut décider de le gratifier d'un supplément de temps de réflexion.

12. Si un joueur en fait une demande préalable, des copies de toutes les informations devront être disponibles en gros caractères. De plus grandes feuilles de parties pour déficients visuels peuvent être nécessaires. Si un joueur est aveugle, ou incapable de lire les gros caractères, alors ces informations doivent lui être lues.

13. Dans les compétitions par équipes, on recommandera l'existence d'une règle postulant : si une équipe visiteuse indique qu'elle dispose d'un joueur handicapé qui viendra avec eux, un préavis doit être émis dans un délai suffisant, de sorte que, l'équipe accueillante puisse faire tout ce qui est raisonnable de sorte que ce joueur puisse participer.

14. Chaque fédération nationale devrait désigner un responsable au handicap et en communiquer les coordonnées à la FIDE.

15. Il est fortement recommandé que tous les organisateurs de compétition intègrent ces exigences.

### **Points importants à prendre en considération**

#### Organisation de la salle du tournoi:

1. On ne devrait trouver qu'un jeu par table. Si un assistant est nécessaire, les tables devraient être plus grandes (2 m de largeur) et placées séparément.

2. L'espace entre les rangées de tables devrait être de 3m. Une attention particulière doit être prise si les joueurs sont en fauteuils roulants.

3. Les arbitres doivent, le cas échéant, être à la fois disponibles et accessibles pour tous les joueurs.

4. Des prises électriques supplémentaires peuvent être nécessaires. Certains joueurs ayant une déficience visuelle utilisent une lampe pour leur échiquier. Cette lampe ne doit pas perturber l'adversaire.

5. Les joueurs à mobilité réduite devraient jouer autant que possible au même

11. If a disabled player cannot press his own clock, move his own pieces, or keep score an assistant shall be available unless the opponent is willing to carry out these functions. If the opponent is acting as an assistant the chief arbiter may decide to give him extra thinking time.

12. If a player has made a prior request, copies of all notices should be available in large print. Bigger scoresheets for visually impaired players may be necessary. If a disabled player is unable to read even large print, then the notices must be read to him.

13. It is recommended that all team events have the rule that if a visiting team indicates that it has a disabled player coming with them, adequate notice should be given; so that then the home team can do everything which is reasonable to ensure that that player can participate.

14. It is recommended that each national chess federation appoints an officer for matters regarding disabilities and communicate the contact details to FIDE.

15. It is strongly recommended that all organisers of competitions adopt these guidelines.

### **Some important issues to take into consideration**

#### Organisation of the tournament hall:

1. There should be only one game per table. If an assistant is needed, the tables should be larger (2 m width) and should be placed separately.

2. The space between rows of tables should be 3m. Special care must be taken where players are in wheel chairs.

3. The arbiters should, where necessary, be both available to and accessible for all players.

4. Additional electrical sockets may be necessary. Some visually impaired players use a lamp for their chess board. This lamp must not disturb the opponent.

5. Disabled players should play in the same place as much as possible. But some

endroit. Toutefois, certains préfèrent être traités de la même manière que les autres joueurs.

6. Lorsque cela est possible, ils devraient avoir le même assistant pour l'ensemble de la compétition.

#### De l'assistant:

1. Il doit avoir au moins une connaissance minimale du jeu d'échecs.

2. Les assistants pour les joueurs aveugles devraient connaître le nom des pièces dans la langue du joueur aveugle.

3. Les assistants de joueurs aveugles devraient informer le joueur quand ils quittent l'échiquier temporairement.

4. En cas de besoin, l'assistant devrait noter les coups: cela peut être un outil utile pour l'arbitre.

#### Organisation du tournoi:

1. On organisera une réunion de tous les joueurs avant la première ronde, de préférence dans la salle du tournoi.

2. Si possible on ne jouera qu'une seule ronde par jour et uniquement pour les joueurs handicapés.

#### L'arbitre principal :

1. Après avoir fait les appariements, l'arbitre principal décide quel échiquier chaque joueur doit jouer: les joueurs ayant une déficience visuelle devraient toujours jouer au même endroit; Les joueurs en fauteuil roulant ont besoin d'un espace plus vaste

2. Les propositions de nullité ou les réclamations peuvent transiter par l'assistant. Tous les joueurs appuient eux-mêmes sur la pendule, sauf ceux qui sont physiquement incapables de le faire.

3. En cas de crise de temps, avec des handicapés visuels l'arbitre doit garder à l'esprit que l'adversaire, s'il n'est pas handicapé, peut répondre presque immédiatement. Les règles de la compétition doivent indiquer: Si un joueur visuellement handicapé dispose de moins de cinq minutes lors d'un zeitnot, il n'a pas à noter les coups, même s'il y a un incrément de 30 secondes ou plus. Après le contrôle, il doit mettre sa feuille à jour.

prefer to be treated in the same way as other players.

6. Where possible they should have the same assistant throughout the whole competition.

#### Assistants:

1. He should have at least a minimum knowledge of chess.

2. Assistants for BCA players should know the name of the pieces in the BCA player's language.

3. Assistants for BCA players should inform the player when they are leaving the chess board temporarily.

4. Where necessary, the assistant should record the moves: this can be a useful tool for the arbiter.

#### Tournament organisation:

1. Organise a players' meeting for all players before the first round, preferably in the tournament hall.

2. If possible only one round per day shall be played for competitions solely for disabled players.

#### Chief arbiter:

1. After making the pairings the CA shall decide manually on which board each player shall play: Visually impaired players should always play at the same board; Players in wheelchairs require a larger space

2. Draw proposals or claims may go via the assistant. All players push the clock themselves, except those who are physically unable to do so.

3. In the case there is a time trouble situation featuring visually disabled players the arbiter should bear in mind that the opponent, if not disabled, can reply almost immediately. The competition rules should state: If a visually disabled player has less than five minutes left at any stage of a time control, then he does not have to keep score, even when there is an increment of 30 seconds or more. After the time trouble, he must then update his scoresheet.